

Date de transmission de l'acte: 24/11/2025
Date de reception de l'AR: 24/11/2025
065-216503300-DE_017_2025-DE
A G E D I

République française
HAUTES-PYRENEES

NOUILHAN - Commune

Séance du 20 novembre 2025

Date de la convocation: 10/11/2025

Membres en exercice :

11

vingt novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame ITURRIA Nathalie

Présents : 7

Présents : Monsieur BAJON Raymond Madame BETTONI Myriam

Votants: 9

Madame BUSTEAU Chloé Monsieur FROSSARD Paul Monsieur ITURRIA Dominique Madame ITURRIA Nathalie Monsieur LAFFITTE

Pour: 9

Thierry

Contre: 0

Représentés: Monsieur CASTANET Thibaut représenté par Monsieur FROSSARD Paul Madame LAMOTHE Corinne représentée par Monsieur BAJON Raymond

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Madame RUIZ Anne-Marie Monsieur MOULET Arnaud

Secrétaire de séance: Madame BUSTEAU Chloé

Objet: Demande de subvention DETR et FAR 2026 - DE_017_2025

Madame ITURRIA Nathalie rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des travaux éligibles au DETR et FAR 2026 :

Rénovation bâtiment communal ancien presbytère :

- M. LAFARGUE pour un montant de : 7 754.71 € HT
- Les Créations de Flo pour un montant de : 3 023.00 € HT

Total des travaux : 10 777.71 € HT

Il convient de présenter un dossier au titre du DETR et FAR 2026 et de le transmettre les demandes à la Préfecture ainsi qu'au Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1. Décide de présenter ce projet et approuve les montants prévisionnels présentés pour un montant total de **10 777.71 € HT**.
2. Décide de solliciter, pour la réalisation de ces travaux, un complément d'aide financière au titre du FAR 2026.
3. Décide enfin que la part restant à la charge de la Commune, déduction faite des subventions, sera prise sur les fonds libres de la Commune de Nouilhan.
4. Donne pouvoir à Madame le Maire de présenter les différents dossiers aux autorités départementales.
5. Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 / 11 / 2025
et publié ou notifié

Le Maire,
Nathalie ITURRIA

